

# Arrêté fédéral concernant le financement du programme de redimensionnement de l'aviation civile

du 17 novembre 2001

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*

vu l'art. 167 de la Constitution<sup>1</sup>,

vu les art. 101 et 102 de la loi fédérale du 21 décembre 1948 sur l'aviation (LA)<sup>2</sup>,

vu le message du Conseil fédéral du 7 novembre 2001<sup>3</sup>,

*arrête:*

## Art. 1

Les crédits d'engagement suivants sont accordés pour la mise en place d'une nouvelle compagnie aérienne nationale qui tiennent compte de manière appropriée des intérêts de tous les aéroports nationaux, avec une offre déterminante de liaisons intercontinentales:

Affectation	en millions de francs
Maintien de l'exploitation des lignes Swissair	1000,0
Participation à l'augmentation du capital de Crossair	600,0

## Art. 2

Les crédits de paiement suivants sont ouverts en plus de ceux qui figurent dans le second supplément au budget 2001:

Article de dépenses	Dénomination	en francs
601.3180.000	Prestations de service de tiers	700 000
601.3180.100	Commissions, taxes et frais de la trésorerie fédérale	12 000 000
611.3180.000	Prestations de service de tiers	200 000
611.3190.000	Autres biens et services	20 000
803.4200.002	Maintien des services de vol	1 050 000 000
803.4200.003	Participations à des compagnies aériennes	180 000 000

1 RS 101

2 RS 748.0

3 FF 2001 6086

**Art. 3**

Les crédits de paiement suivants sont ouverts en plus de ceux qui figurent au budget 2002:

Article de dépenses	Dénomination	en francs
601.3180.000	Prestations de service de tiers (élucidation des responsabilités)	2 000 000
601.3180.100	Commissions, taxes et frais de la trésorerie fédérale	24 000 000
611.3180.000	Prestations de service de tiers	300 000
611.3190.000	Autres biens et services	30 000
803.3181.005	Autres prestations de service de tiers	100 000
803.4200.002	Maintien des services de vol	400 000 000
803.4200.003	Participations à des compagnies aériennes	420 000 000

**Art. 4**

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

Conseil national, 16 novembre 2001

Le président: Peter Hess  
Le secrétaire: Ueli Anliker

Conseil des Etats, 17 novembre 2001

La présidente: Françoise Saudan  
Le secrétaire: Christoph Lanz

## **Arrêté fédéral concernant le financement du programme de redimensionnement de l'aviation civile**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2002
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	03
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	22.01.2002
Date	
Data	
Seite	399-400
Page	
Pagina	
Ref. No	10 125 949

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.